

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PREX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Le journal l'Abeylle de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeylle d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

PREX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordie de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

Heures du Chemin de fer. — Service d'Iliver à partir du 3 Novembre 1873.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.), times, and train numbers.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. 7. | Angerville, 6 h. 19. | Toury, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,525 fr., versés par 28 déposants.

Il a été remboursé 7,857 fr. 44 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,018 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveau.

Il a été remboursé 4,142 fr. 44 c.

Les recettes de la succursale de Méryville ont été de 300 fr., versés par 1 déposant nouveau.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 991 fr., versés par 44 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 394 fr. 34 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 290 fr., versés par 3 déposants.

Il a été remboursé 33 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 1er Avril 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants: JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— POUPIER Louis, 47 ans, truqueur à Étampes; 4 fr. d'amende, 3 jours de prison et aux dépens, pour extraction de truffes sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire.

— MOULÉ Louis-Audré, 46 ans, marchand de vins, à Chamaranche; 46 fr. d'amende; — FEUILLE Louis-Désir, 49 ans, cultivateur, au Mesnil-Racoin, commune de Villeneuve-sur-Auvers; 5 fr. d'amende et aux dépens solidairement, pour détention d'armes de guerre.

* * Nous apprenons que les Sociétés musicales de notre ville vont offrir, exclusivement à leurs membres honoraires et à leurs familles, une Soirée musicale, le Jeudi 46 avril courant, dans la Salle de la Rotonde.

Les personnes qui voudraient y être admises, pourront demander des cartes de membre honoraire de l'Orphéon ou de la Fanfare, chez M. Hermet, à la Mairie.

* * Le 22 mars dernier, vers 5 heures du soir, une clef de coffre-fort avec une petite chaîne à l'anneau, a été trouvée sur le boulevard Henri IV, derrière le jardin du Bois-de-Vincennes. — La personne qui l'a perdue peut la réclamer au bureau de police.

* * Le 2 de ce mois, vers 7 heures du matin, le corps du sieur Fredianelli dit Frediani Paulin-Antoine-Joseph, âgé de 56 ans 7 mois, natif de Marsalio (royaume des Deux-Siciles), tailleur, Carrefour Notre-Dame, à Étampes, a été trouvé sans vie, dans son jardin, situé au lieu dit la Corderie. — M. le docteur Alméras appelé pour lui prodiguer ses soins, a déclaré que la mort remontait à environ douze heures et qu'elle était le résultat d'une apoplexie foudroyante. Le sieur Frediani a été rencontré le 4 de ce mois, vers 7 heures du soir, allant à son jardin, et il n'avait pas reparu à son domicile.

Souscription patriotique.

SIXIÈME LISTE.

MM. Marchon Dupuis, meunier, 5 fr. — Ch. Pothéau, 5 fr. — E. Abot, 2 fr. — Hérissey, meunier, 2 fr. — Urseau Hippolyte, débitant de vins, 1 fr. — M. H., 5 fr. — Godin, boulanger, 1 fr. — Caquet-

Boivin, débitant de vins, 1 fr. — Liermain, propriétaire, 1 fr. — Marchon, marchand boucher, 1 fr. — Renard, 1 fr. — Maugas, rentier, 2 fr. — Chédeville, meunier, 2 fr. — Dauvilliers, propriétaire, 5 fr. — Girardin, mécanicien, 2 fr. — Chasles aîné, propriétaire, 5 fr. — Bégault, ancien charpentier, 4 fr. — Gesse, tailleur, 50 c. — Moreau, meunier, 2 fr. — M^{me} V^e Vezard, propriétaire, 20 fr. — Laurens père et Laurens fils, 5 fr. — Fouret, ancien meunier, 3 fr. — Delanoue, juge honoraire, 5 fr. — Levayer-Bourdeau, 3 fr. — Levayer Charles, 2 fr. — Darenne, propriétaire, 2 fr. — M^{lle} Magne, 2 fr. — Paillard, greffier du tribunal, 3 fr. — Anonyme, 4 fr. — Charpentier, marchand de vins en gros, 2 fr. — Houtefeuille, notaire, 5 fr. — Le baron Morand, receveur des finances, 5 fr. — M^{me} V^e Duverger, 40 fr. — Genty, charcutier, 4 fr. — Gilotin, assureur, 4 fr. — Ingrain Ange-Gabriel, propriétaire, 2 fr. — Thauas, peintre en bâtiments, 4 fr. — V^e Girault, rentière, 1 fr. — Hoyau Ludovic, cafetier, 4 fr. — Cuissard, Victor, aubergiste, 4 fr. — Durand, rentier, 4 fr. — Dulit-Michel, épicière, 4 fr. — Daguez, aubergiste, 4 fr. — Dupré Jules Victor, ancien fermier, 40 fr. — Fagnou, peintre en bâtiments, 2 fr. — Constantien-Bordry Raphaël, 4 fr. — Charpentier Eugène, rentier, 2 fr. — M^{me} V^e Benoist (Yves), 3 fr. — M^{me} V^e Gagneux, marchande de meubles, 4 fr. — M^{me} V^e Ingé, rentière, 2 fr. — Bouché Dauvilliers, propriétaire, 2 fr. — Basse, propriétaire, 5 fr. — M. et M^{me} Couturier, de Vaudoleurs, 20 fr. — B. de Fouchères, 2 fr. — C. Grebin, 2 fr. — Marchat-Dallier, 3 fr. — Anonyme, 2 fr.

Total de la présente liste. 483 fr. 50 c.

Listes précédentes. 4,012 fr. 51 c.

Total général. 4,496 fr. 01 c.

Nous recevons de M. Paulin Laurens, avoué à Étampes, la lettre suivante, que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs:

Étampes, le 1^{er} avril 1874.

Cher Monsieur Allien,

Pour compléter la publicité que l'Abeylle a bien voulu donner à la Souscription patriotique du Lion de Belfort, je vous prie d'accorder l'hospitalité à la lettre que j'ai reçue du Président du Comité de Paris, en même temps que la carte de délégué du Comité de Belfort, et de vouloir bien faire connaître à vos lecteurs que les souscriptions seront aussi reçues en mon étude.

Votre dévoué

CH. PAULIN LAURENS.

Monsieur le Président de la Chambre des avoués d'Étampes.

Un Comité de souscription s'est formé à Paris pour élever un monument en l'honneur des défenseurs de Belfort.

La résistance héroïque de cette ville qui ne s'est pas rendue, appartient au patrimoine de la France, et l'œuvre de justice et de reconnaissance publique pour laquelle je vous demande votre concours, est toute nationale.

Honorer cette grande lutte, n'est-ce pas encourager l'avenir, et entretenir dans les cœurs l'amour de la patrie?

Je croirais manquer à mon devoir envers le pays et à votre patriotisme, si je ne vous signalais, M. le Président, l'heureuse occasion qui nous est offerte de montrer que le Barreau est toujours au premier rang quand il s'agit d'idées généreuses et de nobles sentiments.

Beaucoup de nos confrères, qui se sont distingués

pendant la dernière guerre, n'auront qu'à se souvenir de leur zèle et de leur dévouement.

Agréé, etc.

JUREAU (de Belfort).

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Président du Comité de Paris.

— On nous écrit de Dourdan (Seine-et-Oise):

La jolie ville de Dourdan organise pour le lundi de Pâques, une grande cavalcade historique et allégorique afin de venir au secours de ses pauvres. Informé de cette fête de bienfaisance, un généreux enfant du pays, qui habite Paris, où il jouit d'une belle fortune, s'est empressé de faire connaître à ses chers concitoyens, tout en gardant l'anonymat, qu'il se trouverait heureux d'y participer. Il a spontanément offert un important feu d'artifice, et un magnifique char pour concourir à l'embellissement de la cavalcade fort brillante d'ailleurs. Cette bonne nouvelle a été portée à la connaissance de M. Hattier, président de la Commission des Fêtes. Reconnaissants de cette libéralité, nos commissaires rivalisent de zèle pour s'en montrer dignes et augmenter les attraits de cette journée.

Si le temps favorise leur projet il y aura foule à Dourdan, ce jour-là, comme l'an dernier à pareille époque. C'est inviter les amateurs et les personnes auxquelles leurs loisirs le permettent, à venir passer quelques heures agréables, en ce moment surtout où la campagne commence à renaitre.

Dourdan est une des plus importantes stations du chemin de fer de Paris à Tours, ligne de Vendôme. Les départs ont lieu de la gare d'Orléans, à 6 h. 30, 9 h. 45 et 44 h. du matin, 4 h., 6 h., 9 h. et 44 h. du soir.

La ville est entourée de splendides promenades au milieu de bois et de côteaux, sur la lisière d'une vaste forêt, et possède un parc public avec château où sont installés divers services et où se font les fêtes et les réjouissances annuelles.

45^{me} Supplément à l'Essai de Bibliographie Étampoise.

Troisième série.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — (Suite.)

28^o. — Œuvres de saint Bernard, traduites par M. Armand Ravelet.

Tome IV. Vie de saint Bernard, par le P. de Ratisbonne. Page 404 et suivantes, et p. 239 et suivantes. Paris, Victor Palmé, 1865. Gr. in-8^o.

29^o. — Dictionnaire universel et complet des Conciles, tant généraux que particuliers, des principaux Synodes diocésains..., par l'abbé P..., publié par M. l'abbé Migne. Paris, 1846. 2 vol. in-4^o.

Le 1^{er} vol. contient des articles sur les Conciles d'Étampes de 1094, 1099, 1130, 1147 et 1217.

30^o. — La somme des Conciles généraux et particuliers, par l'abbé Guyot, curé doyen de Père-Champeroise.

Paris, Victor Palmé, 1868. 2 v. gr. in-18, anglais. 31^o. — Venerabilibus Dominis D. D., cautori, canonicis et capitulo regio eclesie collegiatae Stampensis. Quæstio theologica.

Thèse imprimée sur satin, en tête, gravure magnifiquement représentant les vertus théologiques, gravée par J. Vallet, graveur du Roi, d'après le dessin de F. Romanel.

Dans le ciel au centre d'un oval supporté par deux anges dont l'un tient une couronne d'épines, l'autre un fer de lance, se trouve un écusson représentant à gau-

che les armes de France à fleurs de lys, sans nombre, à droite le sceau de N.-D. d'Étampes représentant une vierge avec cette exergue: Sigillum beatae Mariæ Stampensis.

32^o. — Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la Constitution, depuis l'année 1728 jusqu'en 1760 inclusivement. In-4^o.

A ce journal est jointe une Table raisonnée et alphabétique des matières.

(Bibl. Ste-Gen. A. E. — 4.) L'année 1731, p. 205, contient un art. très-étendu sur le chapitre de Ste-Croix d'Étampes.

Les années 1732, 37, 38, 39, 40, contiennent l'histoire détaillée des différends survenus à cette époque entre M. Lambert, curé de La Ferté Aleps, et Mgr Languet, archevêque de Sens; ce qui nécessita l'intervention de M. Le Roy de Gomberville, lieutenant général d'Étampes.

33^o. — Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique des Sciences ecclésiastiques..., par le R. P. Richard... Paris chez Jacques Rollin 1760. 5 vol. in-fol et 4 vol. in fol. de suppléments.

(Bibl. Ste-Gen. D. 287.)

Contient des articles bons à consulter sur: Étampes;

Fourier (Pierre);

Mignault (Claude), avocat du Roi au bailliage d'Étampes, durant le xv^e siècle.

Le supplément contient un article sur: Morigny.

34^o. — Hymnes latines dédiées à Louis Le Mousnier, doyen d'Étampes, par M. G., 1721. In-12.

L'auteur qui signe M. G. est vraisemblablement Michel Godeau, né à Étampes, deux fois recteur de l'Université et curé de Saint-Cosme à Paris.

L'une de ces hymnes est en l'honneur de St Basile.

35^o. — Le Primitif et légitime esprit de l'institution des filles de la Congrégation de Notre-Dame, par le R. P. Pierre Fourier.

Au Pont-à-Mousson, Jean Guilleri, 1630. Pet. in-8^o.

36^o. — Histoire de l'institution de la Congrégation de Notre-Dame, par le R. P. Dorigny. Nancy, 1719. In-12.

(Bibliot. de l'A., 14685, D bis)

37^o. — Conduite de la Providence dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame, qui a pour instituteur le bien-heureux P. Pierre Fourier, dit vulgairement de Mafincourt...

Toul, 1732. 2 tomes en 1 vol. in-4^o.

(Bibl. Ste G. H., 1604.)

Dans le tome II, nous lisons ce qui suit sur le couvent d'Étampes, fondé en 1630, (le 27^o):

« La seconde maison de la Congrégation que Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens eût dans son diocèse, est celle d'Étampes en Beauce, ou plutôt dans le petit pays dit le Hurepoix. (Cet archevêque venait d'établir la maison de Provins). Il y avoit déjà quelques années que quelques dames de piété de cette ville sollicitaient ce Prélat à ce sujet, et elles virent enfin l'accomplissement de leurs desirs en 1630, lorsque la célèbre Mère Ganto vint elle-même à Étampes, le 6 janvier, mettre en possession de ce nouvel établissement les Mères Antoinette Le Roi, et Gabrielle d'Herbement, avec une jeune Professe nommée Antoinette de Dombale, qui fut depuis regardée comme la fondatrice de cette maison. Elles trouvèrent à leur arrivée une maison commode pour leurs exercices, que ce pieux empressement des bourgeois leur avoit préparée, ainsi elles ne différèrent pas à ouvrir leurs écoles, et elles eurent un succès qui passa même leurs espérances. Elles ne manquèrent pas non plus de bons sujets pour remplir le monastère, qui étoit déjà très florissant, lorsque la ville fut assiégée

pendant les guerres civiles en 1652. La Providence avait déjà mis en sûreté plus de la moitié des religieux en les conduisant à Paris, et la digne Mère Pineau, qui fut depuis tant de part à cet établissement, étoit de ce nombre; mais les autres eurent le courage de se soutenir dans le monastère, au milieu d'une guerre qui jetoit l'effroi dans tout le pays. Il y eut même des Novices qui aimèrent mieux s'exposer à toutes sortes de dangers dans une ville assiégée, que de se mettre au hasard de perdre leur vocation, en retournant dans le siècle.

« L'année suivante, 1653, les troubles étant cessés, ces timides colombes revinrent toutes à leur arche, et reprirent leurs exercices avec le même zèle et la même exactitude qu'auparavant. La Mère de Doublé, appelée dans la religion Alexis du saint Sacrement, y contribua beaucoup par ses exemples de vertu qu'elle y donna, et qui la firent enfin choisir Supérieure en 1672. C'étoit une digne élève de la Mère Gante, qui après avoir gouverné la maison pendant quinze ans, y mourut en 1687, comme elle avoit vécu, c'est-à-dire dans les sentiments de la piété et de la résignation la plus parfaite et la plus édifiante. »

38°. — *Histoire du B. Pierre Fourier*, curé de Maltaincourt, instituteur de la Congrégation de N.-D., réformateur et général de la Congrégation de N.-D., par l'abbé Chapuis.

Nancy, 1850. 2 vol. in 8°.

39°. — *Le bien-heureux Pierre Fourier et la Lorraine*, étude historique, XVI^e et XVII^e siècle, par Alfred de Besancenot, licencié en droit.

Portrait, blason, généalogie.

Paris, René Muffat, 1864. In-18.

Le chapitre XVI fait connaître la date de la fondation des maisons de l'ordre enseignant de N.-D., fondées du vivant de Pierre Fourier.

Dans les notes p. 275 et suivantes, l'auteur indique les manuscrits concernant le bienheureux Fourier, conservés à la Bibliothèque de Nancy.

40°. — *Le bienheureux Pierre Fourier*, par madame la vicomtesse de Flavigny.

Ouvrage précédé d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans.

In 8°, de VII et 487 pages, avec portrait.

Paris, Mon. 1874.

41°. — *Serment patriotique* de Pierre d'Olivier, curé de Mauchamp, près Etampes, auteur du « Discours sur l'abus des dévotions populaires et du vœu national, » prononcé le 2 février 1791, au milieu de ses paroissiens assemblés.

Paris, de l'impr. de Henri IV, 1791. In-4°, pièce.

Cet art. est extrait du cat. de la Bibl. nat., *Hist. de France*, détails de l'*Hist. Eccl.*, tome V.

42°. — *Mémoire* présenté à MM. les Administrateurs du District et à MM. les Officiers municipaux de la ville d'Etampes, par les habitants de Saint-Denis de la même ville, pour la conservation de leur paroisse.

Pièce de 8 p. in-8°, de l'imprimerie de Veillard et le Normand, à Paris, 1791.

L'Abbeille d'Etampes réimprimera dans un de ses prochains numéros, cette pièce qui est une protestation des habitants de Saint Pierre contre la démolition de leur église.

43°. — *Almanach historique* et politique du District et de la ville d'Etampes, pour l'année 1791; dédié à MM. les Administrateurs du District, fondé et rédigé par M. Mesnard, vicaire de Saint-Basile et chapelain de l'église de Paris.

Etampes, de l'imprimerie de Dupré et Gamé, rue Darnatal, n° 27. In 24.

44°. — *Procession du Jubilé de 1852*, à Etampes. Pièce de Yers, signée G. N., dans *L'Abbeille* du 27 mars 1852.

45°. — *Aux familles de nos élèves, à nos élèves, à nos bienfaiteurs.*

1^{er} octobre 1872. Adieux du Frère Paul, directeur des établissements des Frères des Ecoles chrétiennes à Etampes.

Etampes, imp. de Aug. Allien. Pièce.

(La suite au 10^{em} Supplément.)

Les Saints patrons de la ville d'Etampes.

Nous trouvons dans *l'Almanach historique et politique de la ville d'Etampes*, pour l'année 1791, publié par l'abbé Mesnard, alors vicaire de Saint-Basile et chapelain de l'église de Paris, la notice suivante sur les reliques que notre ville possédait dans ce temps-là, sur les châsses qu'on voyait à cette époque et sur la procession des Corps-Saints. Cette notice qui ne paraît pas avoir été connue de M. l'abbé Bouvoin, nous donne la description des châsses, moins de deux ans avant la violation des reliques. La solennité de la fête de Pâques ranime pour notre ville la procession des Corps-Saints, institution spéciale à notre pays qui rappelle les voyages que les chrétiens aux premiers siècles de l'église faisaient en commun aux tombeaux des martyrs et qui demeure comme un témoignage de foi de la population.

Reliques des saints Can, Cantien et Cantienne, frères et sœur martyrs en Aquilée, patrons d'Etampes.

« L'église de Notre-Dame s'honore de posséder une très-grande partie des corps et des vêtements de ces saints martyrs.

Sans nous arrêter à la vie de ces saints que nous donne le père Fleureau, à des miracles qu'il leur attri-

bue sans authenticité, nous croyons devoir nous en tenir à la vénération singulière que la piété des habitants d'Etampes a conservée pour eux depuis tant de siècles et qui subsiste encore. Nous nous contenterons donc de suivre la légende du bréviaire de Sens de laquelle on a élagué tout ce qui paraît incertain à leur égard.

Can, Cantien et Cantienne souffrirent le martyr selon Usuard et Adon, l'an 304 de J.-C. Ils eurent la tête tranchée auprès d'Aquilée, en latin *Aquæ gradale*, qui porte aujourd'hui le nom de *San Canticano*. Après plusieurs translations, le roi Robert, à son retour de Rome, obtint une partie considérable de leurs corps, qui fut apportée par son ordre vers le XI^e siècle à Etampes, et déposée dans l'église de Notre-Dame qu'il avait fait bâtir. Ce fut environ vers le même temps que l'on en porta plusieurs ossements à Segs. Gaultier, alors archevêque de cette ville, sous le règne de Saint-Louis, fut le premier qui ordonna la célébration de la fête en l'honneur de ces saints.

La châsse dans laquelle leurs reliques étaient enfermées, tombant en vétusté, Gillon, archevêque de la même ville, dans le XIII^e siècle, en fit une nouvelle translation le 4 d'août, jour auquel elle se célèbre encore.

La translation la plus célèbre qui s'est faite de ces saints martyrs, est la dernière qui eut lieu à Etampes, le 13 de juillet en 1620, sous l'épiscopat de Davy du Perron, cardinal et archevêque de Sens, qui, à cet effet, compta Guy de Verambois, doyen rural au diocèse d'Etampes et curé de Saint-Martin, au faubourg de cette ville; on célébra une messe solennelle à l'autel qui leur est dédié, après laquelle, en présence de tous les corps séculiers et régulier, des magistrats, et d'une multitude innombrable d'habitants, tant de la ville que des campagnes circonvoisines, le sieur de Verambois monta à l'endroit où les reliques étaient déposées, assisté de Nicolas Tyrouin, chanoine des églises d'Etampes, curé de l'église paroissiale de Saint-Basile, et notaire apostolique, et de Claude de Hamois, greffier du chapitre. On fit alors l'ouverture de la châsse, dans laquelle on trouva un paquet de linge blanc, qui couvrait une enveloppe de drap de soie, sur laquelle étaient représentées des tours qui sont les armes de la ville; dans cette enveloppe était un sac de cuir blanc, dans lequel étaient deux petits morceaux de parchemin, qui portaient ces mots écrits en lettres gothiques: *Hic continentur reliquæ sanctorum Cantiani, Cantii et Cantianilla, pulvis scilicet de carne et ossibus eorum.*

Ces reliques consistaient en des os réduits en poudre avec quelques esquilles en leur entier. De plus, deux grands os, et plusieurs autres de moindre grandeur et plusieurs parties du corps, comme des mâchoires, crânes et autres. Dans une bourse de soie de diverses couleurs, et liée de plusieurs cordons, étaient divers instruments faits en forme de lances et de javelots. A cette bourse était joint un parchemin en lettres gothiques auquel pendait un sceau de cire blanche, ce sceau représentait la figure d'un archevêque, tenant une croix, avec ces mots: *Gilo, archiepiscopus Senonensis*; de l'autre côté était représenté le martyr de Saint-Etienne, patron de la métropole et du diocèse. Après la lecture du procès-verbal on enveloppa les reliques dans un taffetas incarnat, puis on les mit dans un coffre de bois neuf préparé à cet effet, où elles restèrent dans cet état environ dix mois, après lesquels on les remit solennellement dans la châsse qui avait été refaite, et enrichie par Henry Clausé, évêque d'Aure, et coadjuteur de Cléons, qui en dressa procès-verbal, lequel fut signé de tous les notables présents parmi lesquels on distingue: Guillaume Chassecoillier, chantre, André Gilles, Louis Lebastard, André de Berzeat, abbé de Morigny, Nicolas Tyrouin, Gilles Barrault, Jean Pave, gardien des capucins, Jacques Pétau, président au bailliage, Isaac Blanchard, avocat et procureur du roi, Pierre Baron, médecin, Jean Albert, principal du collège, Claude Guetard, René le Sueur, Noël Mangin et Etienne Rivet.

Description de la châsse principale, telle qu'on la voit aujourd'hui.

« La châsse, où reposent les reliques des saints Martyrs, est une des plus belles qu'on puisse rencontrer, tant par la grandeur que par la beauté de son ouvrage, quoique d'un goût gothique. Si elle le cède à celle de sainte Geneviève de Paris, ce ne peut être que par les pierres précieuses dont cette dernière est enrichie.

Celle d'Etampes est couverte de lames d'argent très-bien doré de près de deux cenis mares; elle a trois pieds neuf pouces de hauteur, quatre pieds un pouce de longueur, et près de deux pieds de largeur. Elle se termine en toit. Toutes les figures gothiques sont en bas-reliefs.

A l'un des bouts est la figure de N. S. tenant à la main un globe, surmonté d'une croix. Sur une lame d'argent, au-dessus de sa tête, sont écrits ces mots: *Salvator mundi*. Au-dessus est un chapiteau pointé de six fleurons, et au derrière de la tête une rose environnée de pierreries. Au bout opposé est une image de la Sainte Vierge, assise dans une chaise bordée de fleurs de lys d'or, et le fond semé de rosettes, tenant l'enfant Jésus; au dessous sont ces mots: *Regina cæli*. A chacun des coins de la châsse il y a deux piliers en pointe formant une niche. Dans chacune est l'image des quatre autres paroisses de la ville, savoir: *saint Basile, saint Gilles, saint Martin, saint Pierre*. Autour de la châsse sont cinq niches couvertes de chapiteaux; dans l'une est la figure du comte Sisinius, qui fit exécuter les saints Martyrs; la seconde est celle de sainte Cantienne, à genoux, prête à être décapitée par un bourreau; la troisième est celle de saint Cantien; la quatrième celle de saint Can, et la dernière celle de Prothas, précepteur des Saints, qui fut martyrisé avec eux. De l'autre côté sont cinq niches de même, où sont représentés les apôtres saint Pierre, saint Barthélemy, saint Mathieu, saint André et saint Paul, tenant en main l'instrument de leur martyre.

Cette châsse a été par la suite enrichie de la fonte que fit faire le chapitre, d'un bâton d'argent qui servait à une confrérie éteinte alors, et de quelques autres vaisseaux, dont on racheva le comble de cette châsse, conformément au vœu que la ville avait fait de perfectionner cet ouvrage, qui ne l'était pas encore.

Nous ne voyons pas qu'il exista, du temps de l'au-

teur des *Antiquités d'Etampes*, d'autre châsse que celle dont nous venons de parler. Il y en a cependant deux autres très-inférieures, à la vérité, à celle-ci, tant en grandeur qu'en richesse; elles sont exposées au-dessus des petits autels collatéraux. Une seule de ces deux petites mérite d'être remarquée: elle est d'argent, d'un travail simple et beaucoup plus moderne que la grande; les ornements n'en sont point chargés; elle a la figure d'un coffre carré, terminé en dôme; elle ne contient autre chose que les vêtements des saints Martyrs.

Procession générale des reliques, appelée vulgairement des Corps-Saints.

« Cette procession, dont le P. Fleureau ne fait aucune mention dans son histoire d'Etampes, soit parce qu'elle n'avait lieu de son temps ou autre raison, se fait deux fois l'année, savoir: le Mardi de Pâques et celui de la Pentecôte; la première est la plus solennelle, parce qu'à celle de la Pentecôte, la principale relique n'est point descendue; la seconde, quant au cérémonial, étant à peu près la même chose.

Dès la veille, la descente de la châsse, élevée sur quatre colonnes, derrière le maître-autel, est annoncée par le son des cloches; un serrurier monte dans la galerie pour lever les écrous, et la, en présence des chanoines et autres assistants, elle est descendue, portée et exposée au bas de la nef, en entrant. Elle reste ainsi jusqu'au lendemain, dix heures du matin, que les paroisses, communautés et corps de la ville se rassemblent, pour assister à cette procession. Cette châsse est portée par six hommes de la campagne, revêtus d'aubes, couronnés de fleurs et *à nu-pieds*, d'où vient qu'on les nomme les *Nus*.

Lorsqu'elle est prête de sortir de l'église, les curés de la ville et des faubourgs, ci-dessus dénommés, ap- pient une main sur le côté de la châsse qui leur est désigné par l'image de leurs patrons, comme nous l'avons dit.

Cela vient, dit-on, pour conserver à la ville la propriété de cette châsse, à laquelle elle a contribué, et dont les chanoines ne sont que les dépositaires. Dès qu'elle est sortie de l'église, chaque curé l'abandonne, reprend son rang, la procession marche en ordre, fait le tour de la ville, et rentre de même.

— Les *Annales du génie civil* publient un tableau curieux des industries variées dans lesquelles on utilise le papier:

Dans un discours prononcé en 1866, à propos de l'abolition de l'impôt sur le papier, M. Gladstone énumérait soixante-neuf de ces industries, sans parler de l'emploi habituel du papier pour l'écriture, la tenture, la reliure, l'imprimerie. Le papier et le papier mâché sont employés par les anatomistes et les chirurgiens qui en font des membres artificiels, par les opticiens, les cordonniers, les chapeliers, les fabricants de faïence et de porcelaine, de peignes, de jouets d'enfants, les carrossiers, les constructeurs de navires, etc. On en fait des panneaux de porte, on a proposé d'en faire des voitures, des roues de locomotives, des tonneaux... Des meubles de luxe, coffrets, guéridons, écrans, etc., sont le produit de cette industrie récente du papier mâché ou collé, dont les procédés sont encore peu connus et se perfectionnent chaque jour. La matière première utilisée en Angleterre est un papier gris bleu, sans colle, dont la pâte est très fine.

Les feuilles de ce papier sont collées les unes sur les autres, à grands flois de dextrine et d'amidon, puis pressées à la presse hydraulique dans une étuve sèche. Il se forme ainsi une planche solide et dure comme du bois de buis ou d'ébène, que l'on peut obtenir moulée sous diverses formes, et qui se laisse travailler mieux que du bois ordinaire, dont le papier mâché n'a pas les pores, la sève, les fibres, les nœuds. On le tourne pour faire des boules, des grains de chapelet, des encrriers, des écrins. C'est ainsi que l'on obtient des bibelots, bracelets, épingles, colliers, fermoirs, où l'on peut incruster des pierres fausses qui y prennent un éclat particulier. Les plateaux, coffrets, guéridons, écrans, dorés ou nacrés, connus sous le nom d'ouvrages du Japon, sont du papier mâché; la nacre y est incrustée à la presse hydraulique.

L'Indépendance belge publiait récemment une statistique assez originale, qui peut donner une idée de l'état intellectuel des nations contemporaines, si on veut l'évaluer d'après la consommation du papier.

Le docteur Albinus Rudal, de Vienne, a calculé qu'un Russe consomme 1 livre de papier par an; un Espagnol, 4 livres 1/2; un Mexicain, un Centre Américain, 2 livres; un Italien ou Autrichien, 3 livres 1/2; un Anglo-Américain, 5 livres 1/2; un Français, 7 livres 1/2; un Allemand, 8 livres; un habitant des Etats-Unis, 10 livres 1/4; un Anglais, 11 livres 1/2.

D'après le docteur Albinus Rudal, la production de papier du monde entier: papier de chanvre, de laine, de coton, de lin, de paille, de jute, de sparte, de riz, etc., est d'environ 4,800 millions de livres.

Moitié de ce produit est employé pour l'imprimerie, un sixième pour l'écriture, le tiers restant pour les autres usages. Il divise le tout comme il suit: pour les pièces officielles, 200 millions de livres; pour l'enseignement, 180 millions; pour le commerce, 210 millions; pour l'industrie manufacturière, 180 millions; pour la correspondance privée, 100 millions; pour l'imprimerie, 900,000 millions.

On vient de découvrir une nouvelle matière qui peut servir à la fabrication de la pâte à papier à froid. C'est le résidu fort abondant que laisse la canne à sucre et que l'on appelle *bagasse* aux colonies.

— Mauvaise chose que de se griser le matin de ses noces... Cela peut vous donner de fâcheuses idées. Voyez plutôt ce qui en est résulté pour le pauvre Petitot.

Ce malheureux Petitot, — Jules de son prénom, — avait inauguré avant-hier le plus beau jour de sa vie en vidant plusieurs litres de vin blanc, et ce fut en marchant de travers qu'il se présenta devant sa belle-mère et sa fiancée.

On juge de la contrariété de celles-ci. Ce devait être bien pis à onze heures. A ce moment, en effet, l'idée poussa au poehard de faire des farces; il chercha une victime, et sa belle-mère lui sembla réaliser son idéal.

A onze heures et demie, Petitot introduisit du sable dans la poche de la pauvre vieille dame. A midi il lui fixait dans le dos un petit écriteau ainsi conçu:

*Belle-mère d'occasion
à cédé dans de bonnes conditions.*

A une heure, il essayait de lui coudre sa robe avec celle d'une des demoiselles d'honneur. C'était trop; la belle-mère éclata. L'ivrogne, pris en flagrant délit, fit des excuses et resta tranquille.

Tout alla bien jusqu'au diner, qui avait lieu au restaurant Lepère, 9 bis, rue des Moines. Tout à coup, après le potage, le marié disparut sous la table. En même temps, on entendit des cris de détresse indignée, poussés par la belle-mère. Petitot venait de lui planter dans le mollet une épingle à laquelle était attaché un petit papier avec ces mots: *Souvenir d'éternelle reconnaissance.*

Quel tapage ce fut, messeigneurs!... La belle-mère poussait des cris en trépigant sur son genre, qui, pour apaiser la pauvre dame, répétait d'une voix essoufflée « qu'il n'y avait pas d'offense. »

Petitot aurait probablement échappé à la vindicte des lois, si deux gardiens de la paix, attirés par le bruit, n'étaient montés et n'avaient absolument voulu dresser procès-verbal.

L'affaire est déferée à M. Gaucher, le commissaire de police de la rue Truffaut.

— Un joli poisson d'avril fut imaginé il y a quelques années, par les principaux rédacteurs du journal anglais le *Standard*.

A la fin de mars, la feuille anglaise annonça qu'une exposition d'ânes aurait lieu le 1^{er} avril dans la salle d'Islington.

Au jour dit, un grand nombre de curieux se rendirent à l'endroit indiqué; mais ils n'y trouvèrent qu'une grande et magnifique glace, où chacun put se mirer à son aise, et constater qu'en fait d'ânes, il n'y avait que les visiteurs d'exposés.

La plupart des personnes s'amuserent de ce canard du premier avril; cependant que quelques-unes se fâchèrent et voulurent intenter un procès au journal

AVIS

M. BESANA a l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter du *Fonds de Fumisterie* qu'occupait à Etampes, rue Basse de la Foulerie, n° 48, son parent, M. Barbieri, décédé, et qui avait succédé à son oncle.

Comme ses prédécesseurs, M. BESANA s'efforcera de satisfaire la clientèle attachée à cet établissement, afin de mériter aussi la confiance qu'ils avaient su acquérir par leurs soins et leur supériorité dans leur profession. 44

M. BUISSON informe sa clientèle qu'à partir de ce jour il joint à sa Maison de Confection, rue de la Juiverie, n° 1^{er}, un grand assortiment d'**Habilléments complets pour enfants**, depuis l'âge de quatre ans. 2-2

Théâtre d'Etampes.

Lundi de Pâques 6 Avril 1874.

Roquelaurc ou *L'homme le plus laid de France*, pièce historique en quatre actes, mêlée de chant, de MM. DE LEUVEN, DE LIVRY et LHÉRIE.

J' sais bien qu' c'est bête, chansonnette.

Les Banquistes, scène satirique et humoristique.

La Carotte d'or, comédie-vaudeville en un acte, de MM. MELESVILLE, ANTIER et COMBEROUSSE.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 25 Mars. — DOUCET Désiré-Henri, place Saint-Gilles, 4. — 30. DANTHU Paul-Augustin, rue Bra-bant, 4^{er}.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1° BABAULT Alexandre Gabriel, 23 ans, cultivateur, à Marolles-en-Beauce (Seine-et-Oise); et D^{me} BABAULT Estelle-Elisabeth, 22 ans, sans profession, rue Saint-Martin, 31.

2° DORGE Denis-Jacques, 29 ans, boucher, à Méré-

ville; et D^{me} INBAULT, Honorine-Louise, 24 ans, domestique, rue de la Cordonnerie, 20.

3^e BRISMURE, Joseph-Isaac, caissier, rue du Perray, 67; et D^{me} DEMORNAY Maria-Alexandrine, sans profession, à Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise).

4^e BLOT Charles-Justin, 25 ans, journalier, à Guillevall; et D^{me} POINTEAU Rose-Clémentine, 23 ans, domestique, rue de la Juiverie, 14.

DÉCÈS.

Du 29 Mars. — BABLIE Marie-Julienne-Catherine, 81 ans, veuve Riquois, rue Saint-Martin, 20. — 28. DALLIER Marie-Agathe, 70 ans, ancienne journalière, veuve Laroche, Asile des vieillards. — 1^{er} Avril. COURCELLES Joseph-Henriette, 76 ans, rentière, veuve Leffevre, promenade des Prés, 4^e. — 4. DELACOUR Agnani, 60 ans, cultivateur, hameau de Bretagne. — 2. FREDIANELLI dit FREDIANI, Paulin-Antoine Joseph, 56 ans, coupeur d'habits, au lieu dit la Blanchisserie.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLEIN.

Depuis l'ouverture de leur grande Exposition des Nouveautés d'Étoiles, les Magasins du TAPIS-ROUGE n'ont cessé d'être visités par une foule d'acheteurs, empressés de profiter des véritables occasions que cette importante maison ne cesse d'offrir à sa clientèle. Nos lectrices, en femmes économes qu'elles sont, ne manquent pas d'aller faire leurs achats au TAPIS-ROUGE, car le bon marché réel qu'elles y rencontreront n'exclut ni la qualité ni le bon goût des articles mis en vente.

NOUVEAUTÉS COMME EXCEPTIONNELLES

- Le Diamant, magnifique cachemire de soie, noir et toutes nuances nouvelles, largeur 63. (Propriété du Tapis-Rouge). 8 50
Le Vésuve, beau taffetas d'Inde, noir, double chaîne, étoffe excellente pour Jupes et Costumes, art. de 1 fr. 5
Les Taffetas grisaille, belle soie, brillante, jolie dispositions. 2 25
Les Belles Popelines unies d'Irlande, pure laine et soie toutes nuances nouvelles, article de 6 fr. 3 50
Le Fougère, charmant tissu de laine, haute nouveauté pour Robes et Costumes, article de 2 fr. 1 45
Les Vestes cachemire, à revers d'un entre-deux et d'une jolie dentelle de laine. 19
Les Mantelets en cachemire, garnis de passementerie perlée et de dentelles. 49
Les Umbrelles, toile de Saïgon, brodées ton sur ton et doublées toutes couleurs. 3 90
Les En Cas, taffetas glacé, marron et noir, et violet et noir, article de 8 fr. 5 50
Les Gants de Soie, extra, 4 boutons, 2 fr. 45; — 3 boutons, 1 fr. 90, et 2 boutons. 1 45
Au TAPIS-ROUGE, 65 et 67, rue du Faubourg-Saint-Martin, et 54, rue du Château-d'Eau, Paris.

Envoi franco de Catalogues illustrés et d'échantillons. — Envoi franco de Marchandises au-dessus de 25 fr. (2-1)

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

est une publication maintenant tellement répandue, qu'il serait superflu d'en parler si l'on n'avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exemplaire de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui, ne connaissant pas la Mode illustrée, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus grande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles: faites connaissance avec la Mode illustrée, dirigée par M^{me} Emmeline Raymond.

On reçoit cinquante deux numéros par an, et vingt-quatre grandes planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, et permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un petit capital en épargnant les frais si considérables de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'administration, rue Jacob, 56

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-postes; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 f. 50; 6 mois, 7 f.; 12 mois, 14 f. 4^e — 3 — 7 f.; 6 mois, 4 f. 50; 12 — 25 f.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Deux années de lecture pour 12 fr. (port payé). Le VOLEUR, journal pour tous, le plus ancien (47^e année), le plus varié, le plus complet, le plus répandu et le moins cher de tous les recueils illustrés, voulant accroître encore sa publicité déjà considérable (25,000 exemplaires par semaine), offre aux amateurs de lecture intéressante et variée un véritable cadeau.

En s'abonnant au VOLEUR pour un an, à partir du 1^{er} janvier 1874, moyennant la somme de 42 francs, on reçoit immédiatement : 4^e Le volume broché, avec table et couverture, de l'année 1873; 2^e Les numéros parus jusqu'à ce jour de l'année 1874; 3^e A mesure de leur apparition, les numéros de l'année courante jusqu'au 31 décembre prochain.

Par une rare bonne fortune, les nouveaux abonnés posséderont dans ces deux volumes, formant ensemble près de 4,700 pages grand in 4^e à 3 colonnes, illustrées de plus de 400 belles gravures, quatre romans complets de nos plus populaires romanciers :

L'Assassinat de la rue du Temple, par CONSTANT GUÉROLT;

Disparu, par F. DE BOISGONÉY;

Les Aventures du capitaine Fleur-de-Mai, par PONSON DU TERRAIL;

Défunt Brichet, par EUGÈNE CHAVETTE.

Ces quatre œuvres d'imagination, toutes de manières différentes, réalisent, chacune dans leur genre, l'idéal du dramatique et de l'intéressé.

Le roman, quoiqu'il soit l'élément essentiel des publications qui aspirent à une grande popularité, n'occupe cependant qu'une partie des 48 colonnes du VOLEUR. Le reste constitue un journal complet, scènes historiques, voyages, articles de genre, biographie, beaux-arts, science amusante, théâtres, tribunaux, modes, musique, courrier de Paris et d'ailleurs; bref, tout ce qui constitue le mouvement littéraire et les sujets à l'ordre du jour.

La partie illustrée embrasse les scènes de romans et de théâtre, portraits de notabilités contemporaines, copies de tableaux anciens et modernes, modes, rébus, et notamment toutes les actualités dignes d'intérêt.

On s'abonne à Paris, rue des Saints-Pères, 30, par mandats de poste, timbres poste ou mandats à vue sur Paris. Un numéro de 16 pages tous les vendredis.

AVIS IMPORTANT. — Se hâter si on désire profiter des avantages annoncés, les collections du VOLEUR de l'année 1873 n'existant plus qu'en petit nombre.

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

DEMANDE

EN

SEPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Guion, huissier à Angerville, en date du trois avril mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Il appert :

Que madame Rose-Céline PELÉ, épouse de M. François-Désiré LECLÈRE, ouvrier maçon, demeurant ensemble à Pussay, a formé contre le sieur son mari une demande en séparation de biens, et que M^e Bouvard, avoué près le Tribunal civil d'Etampes, a été constitué à l'effet d'occuper pour elle sur ladite demande.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le quatre avril mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, BOUVARD.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE

Sur publications judiciaires,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

MAISON

Propre au Commerce,

COMPRENANT

DEUX BOUTIQUES AU REZ-DE-CHAUSSÉE,

Sise à Etampes, rue Darnatal, n^o 17,

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Mardi 28 Avril mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-quatre mars dernier, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de Messieurs CHAUDE et Comp^t, banquiers, demeurant à Etampes, rue Pavée, numéro 3;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Eusèbe Dupont, cordonneur, demeurant à Etampes, rue Darnatal, numéro 47;

Ayant pour avoué constitué M^e Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de M. Frédéric-Dominique Gilbert, propriétaire, et madame Victoire-Aglæ Meunier, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, numéro 32;

Ayant pour avoué constitué M^e Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Procédé, le Mardi vingt-huit Avril mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON située à Etampes, rue Darnatal, numéro 17, comprenant un seul corps de bâtiments composé de :

Au rez-de-chaussée, une boutique, arrière-boutique, éclairée par une porte donnant dans la boutique et par un carreau-fenêtre donnant sur l'escalier conduisant au premier étage.

Egalement au rez-de-chaussée, une autre boutique servant de débit de tabacs.

A la suite de cette boutique, une arrière-boutique éclairée sur la cour par une fenêtre, ayant accès d'un côté sur la boutique, et d'un autre côté sur un corridor.

Au premier étage, auquel on arrive par un escalier en colimaçon, deux chambres à feu et une cuisine.

Une autre chambre à feu et un petit cabinet.

Au-dessus, un grenier divisé en deux parties.

Petite cour, cabinets d'aisances.

Cave au-dessous de la maison, ayant son entrée dans la cour.

Cette maison est en parfait état et couverte en tuiles.

Elle tient par devant à la rue Darnatal, par derrière et d'un côté à M. Mercier, et d'autre côté à M. Bonneau.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Au Greffe du Tribunal, pour prendre communication du cahier des charges;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le premier avril mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le deux avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 50 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^e Degommier, notaire à Lardy, le trente mars mil huit cent soixante-quatorze, M. Louis-André MOULLE a vendu le fonds de marchand de vin, épicerie et mercerie, qu'il exploite, à Chamard, à M. Jean François BUSILLET.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e Degommier, où le prix est payable.

Etude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, (Seine-et-Oise)

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas,

EN LA FERME DE CHICHENY,

COMMUNE DE CHALOU-MOULINEUX,

Le Dimanche 19 Avril 1874, à midi.

24 Vaches, 1 Taureau, 3 Porcs gras, Charrues, Herse, Rouleaux, Voitures, Tombereaux, Extirpateur, Moissonneuse, Râteau, Claies de parc, Matériel de laiterie, et un grand nombre d'objets de culture et de ménage.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de M^e MENERAT et FOGGÉ.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Le Lundi de Pâques 6 Avril 1874, à midi,

Et jours suivants, s'il y a lieu.

A BLANDY,

EN LA FERME EXPLOITÉE PAR LA FAMILLE THOMAS,

Par le ministère de M^e DARDANNE,

Notaire à Etampes,

En présence de M^e GIBIER, notaire à Malesherbes, (Loiret).

OBJETS A VENDRE :

Cinq Chevaux — Quinze Vaches. — Porc. — Voilaites. — Chien. — 4 Voitures guimbardes. — 2 Carrioles. — 2 Tombereaux. — 2 Cabriolats. — 1 Semoir. — 3 Charrues. — 46 Herse. — Une Machine à battre. — Cribles, Vans, Passoirs, Bascule, et quantité d'autres objets de culture et de ménage.

SIX MOIS DE CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES

40 pour cent en sus des enchères 5-5

ASSURANCES

On demande des Représentants pour les Sociétés ci-après :

1^{re} LA PATRIE, compagnie anonyme d'assurances, à primes fixes, contre l'incendie Capital : 2 millions de francs (indépendamment des réserves réalisées).

2^e LA PROVINCE et LIBIS, assurances mutuelles contre la grêle, autorisées par le gouvernement depuis 1844 (50 ans d'existence). Elles ont indemnisé plus de 50 mille sinistrés, dont les pertes ont atteint environ 8 millions de francs.

Siège des Sociétés : Paris, rue des Bourdonnais, 39. Toute demande devra être adressée à M. DOULADORE, directeur, avec références et certificats. Fortes remises. 3 3

Etude de M^e ROBERT, Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

PAR SUITE DE CESSATION DE CULTURE, Le Dimanche 12 Avril 1874, à midi,

EN LA FERME DE NONSERVE,

Sise commune de Bouville, canton d'Etampes.

Et exploitée par M. EMOUD HEET,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE :

40 Chevaux et leurs barnais, 1 Machine à battre roulante (système Benoist), une Moissonneuse (système Samuelson), 7 grandes Voitures à guimbarde, 2 Carrioles, 1 Carriole suspendue, 5 grands Tombereaux, 1 petit Tombereau, 1 Semoir à cheval, 1 Rouleau en fonte, 2 Rouleaux en bois, 4 Herse-Bataille, 4 Charrues reversoirs, 1 Charrue tourne-oreille, 5 Herse à dents de fer, 9 Herse à dents de bois, 4 Cabane de berger, 2 Chiens de berger, Doubliers, Râteliers et Augettes, Claies de parc et Crosses, 2 Tonnes montées, 2 Tarares, 2 Cylindres et Trieurs, Ustensiles de grenier, tels que 4 Bascules et leurs poids, Cribles, Vans, Mesures, Chargeoirs à sacs; 2 Bâches à battre le colza, 2 Civières à colza, Traine et Crochet à fumier, 1 Cabriolet, Cuviers, Barattes. — Mobilier et Linge de ferme, et quantité d'autres objets.

Six mois de crédit aux personnes solvables. 2

Etude de M^e BUISSON, notaire à Milly, (Seine-et-Oise).

A CÉDER

de suite

UN BON ÉTABLISSEMENT

DE

MARCIAND-TAILLEUR

Sis à Milly, place des Halles,

Au centre des affaires,

Exploité par M. GEOFFROY.

Le cessionnaire prendra les marchandises de son choix. — Durée du bail à volonté. — Grandes facilités de paiement.

Pour tous autres renseignements et traiter, S'adresser soit à M. GEOFFROY, soit à M^e BUISSON, notaire. 2 2

A CÉDER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} Avril 1874,

L'EXPLOITATION

DES

BAINS SAINT-GILLES

Situés à Etampes, rue des Cordeliers, n^o 7.

S'adresser, pour voir l'Établissement et connaître les conditions de cession et de location, à Madame NICOLLE, qui en est propriétaire. 2

MAISON

Avec GRAND JARDIN,

Sis à Etampes, rue du Haut-Pavé, n^o 9,

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874.

S'adresser à M. DOSITHÉ BOURDEAU, rue Basse-de-la-Foulerie, n^o 39. 3-3

MAISON

Avec GRAND JARDIN,

Sis à Etampes, rue du Haut-Pavé, n^o 9,

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874.

S'adresser à M. DOSITHÉ BOURDEAU, rue Basse-de-la-Foulerie, n^o 39. 3-3

A VENDRE

1200 FAGOTS

S'adresser à M^{me} BARON, rue de la Juiverie, à Etampes.

CIDRES. — CAFÉS. — CHARBONS.

L'Agence de Commerce de Deauville-s-Mer demande des dépositaires pour vendre francs de port et de droits à 3 mois, des Cidres du Calvados à 45 fr. les 150 litres, des Cafés 3 sortes, Charbons de terre au cours à 3 mois.

Affranchir et joindre un timbre. 2

SIROP DE CHLORAL DE FOLLET

Pharmacien à Paris

Les précieuses propriétés du chloral ont vivement captivé l'attention du monde scientifique et médical, qui ne cesse de les mettre à profit dans les cas les plus difficiles contre lesquels on n'avait jusqu'ici aucun moyen d'action.

M. Dumas s'exprimait ainsi, il y a peu de temps, à l'Académie des sciences : « Deux substances voisines, le chloroforme et le chloral, qui, à l'époque de leur découverte, ont été l'occasion de très-sérieuses études dans le pur intérêt de la science abstraite et des théories chimiques, ont pris place depuis parmi les plus précieux agents de la thérapeutique : le chloroforme pour la chirurgie, le Chloral pour la médecine. »

M. Follet ayant monté une fabrique pour la préparation si délicate du chloral, garantit la pureté absolue de son produit, et pour faciliter l'emploi de ce merveilleux médicament, il prépare un sirop de chloral qui contient :

un gramme de chloral par cuillerée à bouche.

Le SIROP DE CHLORAL DE FOLLET, à la dose ordinaire de 1 à 2 cuillerées à bouche, procure aux malades un sommeil calme et réparateur qui leur apporte un grand soulagement, relève leurs forces et leur courage, et facilite grandement la réaction, sans jamais provoquer aucun de ces accidents si souvent produits par les opiacés.

C'est en raison de ses propriétés éminemment sédatives que le SIROP DE CHLORAL DE FOLLET est employé avec succès dans les cas d'insomnie, névralgies diverses, goutte, rhumatisme, migraine, asthme, bronchite, phthisie, coliques hépatiques ou autres, cancer, clampsie, tetanos, etc., et en général dans tous les cas où une douleur aiguë entraîne la privation du sommeil.

Pendant le siège de Paris, M. le docteur Béranger-Féraud, chef d'un service de blessés au Val-de-Grâce, a publié, dans le Bulletin thérapeutique, une série d'observations sur les résultats obtenus avec le chloral que M. Follet avait mis à la disposition de l'hôpital; les blessés en réclamaient l'usage avec instance.

M. le docteur Lecacheur, qui s'est beaucoup occupé de l'emploi du chloral (ou hydrate de chloral) en thérapeutique, a publié sur ce sujet un remarquable travail, dont voici quelques extraits :

« Le sommeil est un des premiers et des plus constants effets produits par l'hydrate de chloral ; il commence en général un quart d'heure ou une demi-heure après l'administration du médicament. ... Le sommeil est profond et analogue au sommeil normal ; il n'est pas troublé par des rêves, il n'est accompagné ni d'excitation psychique, ni d'agitation musculaire... Le réveil se fait sans accidents fâcheux. Généralement, les malades n'accusent ni douleurs d'estomac, ni pesanteur de tête, ni céphalalgie, comme cela arrive si souvent après l'emploi des opiacés. ... De plus, tandis qu'avec l'opium on est obligé d'élever progressivement les doses, pour continuer à produire les mêmes effets, cela n'est pas nécessaire avec l'hydrate de chloral. »

Dans la goutte, l'action du chloral est extrêmement précieuse, ainsi que M. le docteur Bergeret de Saint-Léger le démontre par l'observation suivante :

« Un malade était au lit depuis un mois, retenu par une attaque de goutte, et pendant huit jours il n'avait pu fermer l'œil, bien qu'il eût pris par la douleur, l'insomnie et la diète; tout faisait prévoir une nuit terrible; on lui administra en une seule fois deux grammes de chloral dissous dans de l'eau sucrée; dix minutes après il s'endormit, et le sommeil dura trois heures; à minuit, il s'éveilla sans mal de tête et dans un état de bien-être indescriptible, puis s'endormit de nouveau pour tout le reste de la nuit. Depuis lors, continuant l'usage du chloral, les élanements atroces et douloureux et les contractions des muscles ont cessé. »

Le chloral a une action remarquable sur la toux qui fatigue tant les malades atteints de rhumes ou bronchites. M. le docteur Offret, après avoir cité dans un mémoire quelques cas de guérisons rapides par le chloral, ajoute :

« Je pourrais citer encore plusieurs autres observations faites chez des individus atteints de tuberculose pulmonaire, à différents degrés, de bronchite chronique ou de bronchite aiguë. Ces malades, fatigués par la toux, privés la plupart du temps d'un sommeil calme, ont trouvé dans l'usage du chloral un grand soulagement, et alors que le morphine ne produisait plus le moindre effet. Les sueurs abondantes qui accablent tous les phthisiques n'ont semblé diminuer sous l'influence de ce médicament; la toux s'est constamment apaisée d'une manière bien sensible. »

Les journaux de médecine et recueils scientifiques ont publié, du reste, les résultats obtenus par l'emploi du chloral par MM. les docteurs : Richardson — Bergeret de Saint-Léger — Brodby — Richard — Béranger-Féraud — Liebreich — Westphal — Meyer — Bardeleben — Langenbeck — Wirchow — Bieufaloy — Krishaber — Demarquay — Gubler — Jastrowitz — Liégeois — Mauriac — Marjolin — Mandl — Bouchut — Giraldès — Verneuil — Simpson — Lambert — Tarnier, etc., etc...

Le SIROP DE CHLORAL DE FOLLET est donc destiné à rendre des services inappréciables chaque fois qu'il s'agit de calmer une douleur en donnant au malade un sommeil réparateur.

AVIS. — Afin d'éviter les contrefaçons ou imitations qui peuvent être préparées avec un produit imparfait, exiger sur chaque flacon l'étiquette en quatre couleurs portant la signature :

Une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

Prix du flacon : 3 francs

CAPSULES D'ÉTHÉROLÉ DE CHLORAL DE FOLLET

Ces capsules, rondes, de la grosseur d'un pois, renferment une dissolution de chloral dans l'éther. Sous cette forme le chloral peut être administré aux personnes les plus difficiles, la saveur du médicament étant complètement masquée. Chaque capsule contient environ 15 centigrammes de chloral. La dose ordinaire est de 4 à 6 capsules, qu'on avale rapidement avec quelques cuillerées d'eau.

Prix du flacon : 3 francs

DÉPÔT À PARIS, A LA PHARMACIE, 7, RUE DE LA FEUILLE, ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES

Pour la vente en gros, s'adresser à la maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. A Étampes, chez M. DELISLE, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

GALE DES MOUTONS Guérison prompte et sûre par le Liqueur antipsorique de MM. BELTON, pharmacien, et ABRIN, vétérinaire à Dourdan (Seine-et-Oise). Dépôts : à Étampes, chez M. DELISLE, pharmacien; et à Angerville, chez GROUSTEAU, pharmacien.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODE GRIMAUDT ET CIE PHARMACIENS A PARIS

C'est à l'huile de foie de morue que l'on doit ses propriétés; malheureusement le goût de poisson de ce produit ne permet pas à beaucoup de personnes de le tolérer; notre sirop le remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le sirop, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé au suc éminemment dépuratif et sulfureux des plantes antiscorbutiques, Raifort, Cochlearia. — Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, comme sous le nom de gourmes et si fréquentes chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion, et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

PARIS, Pharmacie rue de La Feuillade, 7, et dans toutes les pharmacies. 6-3

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, PHARMACIEN, doct. en sciences. Sous forme d'un liquide sans saveur analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies; efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon.

PARIS, Pharmacie rue de La Feuillade, 7, et dans toutes les pharmacies. 6-3

AUX CULTIVATEURS ENGRAIS ORGANIQUES TITRÉS ET ASSIMILABLES BOURGEOIS JNE

A IVRY (sur Seine) boulevard d'Alfort

DOSAGE GARANTI SUR FACTURE ET SUR ANALYSE

DÉSIGNATION DES PRODUITS:

Sang desséché 10 à 120/0 azote 33 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur. Sang phosphaté 6 à 7 0/0 azote 14 à 16 0/0 superphosphate 32 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.

Pour les renseignements s'adresser à mes Agents généraux, pour le département de Seine-et-Oise à Étampes, à M. DANCHOT; à Mantès, à M. MOULLIERE; à Gargenville, à M. DROCOURT; à Corbeil, à M. LEFEVRE LEON; à Rambouillet, à M. VINET; à Saint-Ouen l'Aumône, à M. POLLET.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

48^e ANNÉE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS et ALGÈRE-LYONNAIS. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE:

MM. LE ROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)

DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS:

MM. LEROYER (Rhône), C. ROLLAND (Saône-et-Loire), JULES GRÉVY (Jura), E. CHAROT (Yonne), FOURCAND (Gironde), Général BILLON (Corrèze), RAMBAU (Seine-et-Oise), LABÉLONNE (Seine-et-Oise), TURQUET (Aisne), JOZON (Seine-et-Marne), FAYE (Lot-et-Garonne), LÉON ROBERT (Ardennes), D^r WARNIER (Alger), CRÉMEUX (Alger), BARTHELEMY-ST-HILAIRE, LUCET (Constantine), RIONDEL (Sère), BOUCAU (Landes), TASSIN (Loir-et-Cher), WILSON (Indre-et-Loire), MÉLINE (Vosges).

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

LE DIABLE A PARIS

QUATRE VOLUMES GRAND IN-8^e CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS. Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements.

ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf mois, 3 vol.; d'un an, 4 vol. Le port seul est à payer

A partir du commencement de Février, L'OPINION NATIONALE publiée en feuilleton:

LE PUY DE MONTCHAL

Par ALFRED ASSOLLANT

Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain

LE PUY DE MONTCHAL GRATIS

Les personnes qui s'abonneront recevront

LE PUY DE MONTCHAL

Si elles le demandent, toutes qui a part du beau roman 1 fr. 50 PAR VOLUME

Bulletin commercial.

MARCHE d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHE d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHE de Chartres.	PRIX de l'hectol.
28 Mars 1874.	fr. c.	3 Avril 1874.	fr. c.	28 Mars 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	29 90	Blé-froment.	30 00	Blé élite.	30 00
Froment, 2 ^e q.	27 78	Blé boulangier.	27 34	Blé marchand.	29 25
Méteil, 1 ^{re} q.	24 28	Méteil.	22 00	Blé champart.	126 25
Méteil, 2 ^e q.	22 61	Seigle.	18 34	Méteil moyen.	24 00
Seigle.	18 24	Orge.	17 00	Méteil.	20 50
Escourgeon.	15 12	Escourgeon.	12 67	Seigle.	19 50
Orge.	16 85	Avoine.	10 67	Orge.	17 25
Avoine.	11 43			Avoine.	14 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 28 Mars au 3 Avril 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 28	Lundi 30	Mardi 31	Mercredi 1 ^{er}	Jeudi 2	Vendredi 3
Rente 5 0/0.	94 85	95 00	94 05	94 70	94 80	94 75
— 4 1/2 0/0.	85 50	85 25	84 75	85 10	84 75	84 85
— 3 0/0.	59 75	59 25	59 75	59 50	59 55	59 40
Emprunt 1872.	94 90	94 02	95 00	95 75	94 85	94 85

GOVERNEMENT DU PEROU DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS SEULS CONCESSIONNAIRES DU

GUANO DU PEROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LEAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^e.
Havre, chez M. E. FIQUET.
Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C^e.
Melun, chez M. Y. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUBARD.
Paris, chez M. A. MOSSERON DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUBARD.

CHOCOLAT DE LA

C^{ie} FRANÇAISE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogram.

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
LE VÉRITABLE NOM

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Étampes, le 4 Avril 1874.

Pu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes.

Étampes, le 4 Avril 1874.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Étampes, le

1874.